



Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
28 octobre 1997

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 20 séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 28 octobre 1997, à 10 heures

Président: M. De Rojas (Venezuela)

Sommaire

Point 99 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)

Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (suite)

d) Crise de la dette extérieure et développement (suite)

Point 101 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite)

Point 96 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle

a) Coopération pour le développement industriel

b) Les entreprises et le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 99 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)

Projet de résolution A/C.2/52/L.5 : Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

1. M. Kamando (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.5.

Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

d) Crise de la dette extérieure et développement (suite)

Projet de résolution A/C.2/52/L.8 : Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement

2. M. Mwakapugi (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.8.

a) Financement du développement, y compris les transferts nets de ressources entre pays en développement et pays développés (suite)

Projet de résolution A/C.2/52/L.4 : Flux financiers mondiaux et leurs incidences sur les pays en développement

3. M. Mwakapugi (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.4.

Point 101 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Projet de résolution A/C.2/52/L.6 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite)

4. M. Kaïd (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/52/L.6 au nom de ses coauteurs, auxquels s'est jointe l'Algérie; il signale qu'au deuxième alinéa, il faut lire «peoples» au lieu de «people» dans le texte anglais.

Point 96 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (A/52/139, A/52/284, A/52/347, A/52/447-S/1997/775, A/52/460, A/52/480)

a) Coopération pour le développement industriel

5. M. Yumkella (Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'ONUDI), présentant le rapport du Secrétaire général A/52/480 au nom de l'ONUDI et de la Commission économique pour l'Afrique, fait observer qu'en dépit des efforts importants consentis ces dernières années par les pays africains, l'industrie africaine continue de stagner, si bien que, non seulement le continent est menacé de désindustrialisation, mais il risque de se retrouver en marge de l'économie mondiale. Du fait de l'importance des obstacles rencontrés, il est indispensable de donner au secteur privé les moyens de stimuler le développement industriel, en renforçant le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et en ciblant mieux ses activités.

6. L'intervenant indique qu'en conséquence, l'ONUDI s'emploie à faciliter le renforcement des institutions du secteur privé, auquel elle fournit formation et appui, à organiser des forums consacrés à l'investissement, à promouvoir des techniques de production moins polluantes, à faire mieux connaître et adopter plus largement les normes ISO 9000 et ISO 1400 et à promouvoir l'amélioration du traitement des produits alimentaires. Quant à la CEA, elle a mené plusieurs études sectorielles et organisé, à l'intention du secteur privé, une série de manifestations à l'appui du développement industriel.

7. Depuis la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie, l'ONUDI lui consacre environ 10 millions de dollars par exercice biennal et elle a appliqué avec succès la formule des capitaux de lancement. Conformément à la résolution 50/94 de l'Assemblée générale, l'organisation et la CEA se sont attachées en priorité à faciliter la circulation de l'information et la constitution de réseaux.

8. On a dû repenser entièrement les activités de coopération technique menées dans le cadre du programme de la deuxième Décennie pour tenir compte des conséquences de la mondialisation. L'évaluation du programme à mi-parcours, menée en 1996-1997, a permis de constater qu'il fallait redoubler d'efforts afin de traduire les objectifs fixés en programmes concrets, pour lesquels des ressources pourraient être mobilisées. Il fallait en outre renforcer les mécanismes spéciaux d'exécution à l'échelon national, en créer là où il n'en existait pas, associer davantage le secteur privé et la société civile aux activités de la deuxième Décennie et promouvoir des partenariats plus étroits entre les institutions

chefs de file, les autres organismes des Nations Unies intéressés et la communauté des donateurs.

9. L'orateur rappelle qu'en conséquence, en 1996, l'OUA, la CEA et l'ONUDI ont lancé l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique et qu'en 1997, à sa treizième session, la Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté un plan d'action définissant précisément les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour atteindre les objectifs de l'Alliance. Ce plan prévoit notamment la mise en place d'un cadre institutionnel grâce auquel les Africains sont assurés de conserver la maîtrise de l'Alliance. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'action, la Conférence a adopté une résolution dans laquelle elle a demandé l'organisation d'une réunion entre donateurs et organismes de financement du développement. Les objectifs fixés ne pourront être atteints que s'ils sont intégrés dans les notes de stratégie de pays et les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

10. L'intervenant se réfère en conclusion à la déclaration des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA adoptée récemment à Harare, selon lesquels, sans un développement industriel durable, les économies africaines seront condamnées à une crise persistante, à la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire, à l'aggravation de la pauvreté, au désespoir et à l'instabilité politique avec des conséquences désastreuses pour la paix et la stabilité mondiales.

11. M. Bertucci (Directeur de la Division de la gestion de l'administration et des finances publiques du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable (A/52/428), rappelle que l'Assemblée générale a examiné cette question à différentes sessions et adopté un certain nombre de résolutions à ce sujet, notamment la résolution 50/106. Il rappelle aussi les dispositions du paragraphe 7 de la résolution 50/225 sur l'administration publique et le développement dans lequel l'Assemblée souligne la nécessité de se doter de systèmes d'administration publique bien conçus et efficaces en renforçant les liens de partenariat avec le secteur privé et en créant des conditions propices à l'activité de ce secteur.

12. L'intervenant indique que le rapport A/52/428, deuxième rapport présenté par le Secrétaire général, diffère du précédent en ce qu'il répertorie les activités des organismes des Nations Unies par thème. Treize organismes y ont apporté leur contribution, démontrant ainsi l'importance que le système des Nations Unies attache à la promotion de l'esprit d'entreprise et au développement du secteur privé.

Si ce thème a autant d'écho, c'est qu'aujourd'hui les pays sont confrontés à des dynamiques à la fois vastes et complexes – mondialisation de l'économie, démocratisation, problèmes environnementaux, corruption, déficits budgétaires et extérieurs, demande de justice sociale, révolution informatique, rôle croissant du secteur privé et de la société civile – qui exigent une redéfinition de la part qui doit revenir au secteur public et au secteur privé dans l'économie.

13. C'est dans ce contexte que les gouvernements ont entrepris des réformes visant, d'une part, à développer le secteur privé par divers moyens (multiplication des partenariats avec des ONG et des entreprises, privatisation, externalisation, reconversion au civil de l'industrie d'armement, financement des infrastructures par le secteur privé, alliance des Nations Unies avec le secteur privé, ...) et, d'autre part, à mettre davantage l'accent sur les petites et moyennes entreprises par diverses mesures de déréglementation et de promotion de l'investissement national et étranger.

14. Énumérant les divers thèmes autour desquels s'articule le rapport du Secrétaire général, M. Bertucci appelle l'attention de la Commission sur le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et les finances publiques (E/1997/86) qui porte notamment sur la création de conditions favorables au développement du secteur privé, et au sujet duquel on peut aussi se référer aux documents d'information établis par le Secrétariat sous les cotes ST/SG/AC.6/1997/L.6 et L.7.

15. M. Kisiri (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne l'importance de la coopération pour le développement industriel pour le renforcement et la modernisation des capacités productives des pays en développement. Ayant pris note des travaux de mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, il se félicite des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours de la Décennie, des orientations données par l'OUA et du rôle joué par l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies, et demande à la communauté internationale de continuer à apporter son soutien, en fournissant notamment une assistance technique et financière, afin que l'Afrique puisse atteindre les objectifs du programme.

16. S'agissant de la question des entreprises et du développement, l'État a un rôle crucial à jouer dans la mise en place de conditions favorables à la création et au développement de petites et moyennes entreprises et du cadre juridique et réglementaire nécessaire à la promotion de l'esprit d'entreprise. Il doit en effet favoriser un système concurrentiel libre et équitable au sein de l'économie de marché et opérer les déréglementations nécessaires pour limiter les risques auxquels s'exposent les PME. Par ailleurs, il doit protéger

les nouvelles industries encore fragiles en leur fournissant l'appui institutionnel, les infrastructures et les services que le marché ne peut leur assurer et sans lesquels il ne saurait y avoir de promotion de l'esprit d'entreprise et du secteur privé.

17. À cet égard, il faut se féliciter des travaux entrepris par la CNUCED, le PNUD et l'ONUDI à l'appui des PME, encourager toutes les initiatives visant à multiplier les échanges entre pays, les réseaux d'entreprises et la coopération Sud-Sud et faire appliquer les décisions déjà prises lors des conférences des Nations Unies, notamment celles figurant au chapitre 30 d'Action 21.

18. Dans un autre domaine, pour de nombreux pays en développement, la question des privatisations et de la réforme du secteur public est toujours d'actualité, et l'État a un grand rôle à jouer dans la création d'un climat favorable à la restructuration du marché.

19. M. Kisiri souligne enfin l'importance des recommandations faites par le Secrétaire général au chapitre IX de son rapport, notamment celles relatives à l'action attendue des Nations Unies, au suivi du Sommet sur le microcrédit et à la mise en oeuvre des conclusions du Conseil économique et social relatives à la promotion d'un environnement favorable, afin d'encourager l'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable.

20. M. Graff (Luxembourg), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, et de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie et de Chypre, ainsi que de la Norvège, dit que les petites et moyennes entreprises jouent un rôle primordial dans la plupart des pays en développement car leur essor favorise la création d'emplois et la stabilité sociale, la diffusion d'initiatives d'entreprise, la promotion et la diversification des exportations. D'où l'importance des actions entreprises par différents acteurs du système des Nations Unies à l'appui des PME du secteur privé, y compris les initiatives concernant le microcrédit et la promotion d'une culture et d'un esprit d'entreprise.

21. L'Union européenne continuera à participer activement aux efforts visant à créer un environnement propice au développement des PME, tant au niveau macroéconomique qu'au travers de la refonte des cadres législatifs et réglementaires, de la simplification administrative et de la réforme des systèmes judiciaires. En effet, la croissance économique et le développement ne peuvent pas déployer toutes leurs potentialités sans une bonne gestion des affaires publiques.

22. L'Union européenne soutient les efforts visant à établir un partenariat entre le secteur privé et le secteur public par la mise en place de centres d'appui qui peuvent encourager la création et le développement des PME. Il faut saluer aussi dans ce contexte la mise en place de programmes ayant pour but d'améliorer l'accès à l'information et de promouvoir la coopération directe entre entrepreneurs, notamment par l'échange de meilleures pratiques.

23. L'Union européenne partage les objectifs des programmes de la CNUCED visant à renforcer les capacités au niveau local en considérant les liens entre investissements, technologie et développement des entreprises. On devrait encourager la spécialisation des PME et le renforcement de leurs liens avec les entreprises multinationales. Les gouvernements et les organisations internationales devraient aussi s'attacher à réguler le développement des technologies et des capacités, car c'est un aspect crucial pour la croissance des PME.

24. Or, l'un des obstacles majeurs au développement des petites et moyennes entreprises en général et des microentreprises en particulier est l'accès au crédit. L'instrument du microcrédit est un élément essentiel afin de répondre aux besoins financiers des acteurs qui ne peuvent pas fournir les garanties exigées par le système bancaire traditionnel, notamment des entreprises unipersonnelles, dirigées par des femmes, qui pourraient contribuer à renforcer l'intégration des femmes dans la vie économique et sociale. On rappellera à ce propos que les PME constituent aussi un instrument important dans la lutte contre la pauvreté, et contribuent à l'insertion des groupes les moins favorisés.

25. L'Union européenne continuera à apporter son soutien aux mesures visant à renforcer le secteur des PME qui constituent le socle à partir duquel un secteur privé dynamique peut se développer. Dans cette optique, elle a pris connaissance avec intérêt des propositions que le Secrétaire général a faites dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950) et qui visent à renforcer le dialogue entre l'ONU et le secteur privé.

26. M. Winnick (États-Unis d'Amérique) souligne que le secteur privé est le moteur principal de la croissance et que le succès du développement en dépend. Les liens entre les entreprises – qu'il s'agisse de sociétés multinationales, de PME ou de microentreprises – et le développement sont au coeur même du débat sur le développement durable.

27. Il est donc regrettable que le rapport du Secrétaire général (A/52/428) se borne à cataloguer les activités menées par les organismes des Nations Unies alors que la résolution 48/180 de l'Assemblée générale appelait une étude de fond propre à recentrer l'action menée dans ce domaine.

28. L'abolition des monopoles, par exemple, peut jouer un rôle de premier plan dans la mesure où les monopoles publics et privés entravent souvent la croissance économique : on citera l'absence de concurrence dans le secteur des télécommunications qui contribue à isoler de nombreux pays des autoroutes de l'information.

29. Autre thème, la mise en place d'un système concurrentiel est l'un des principaux objectifs des plans de privatisation des pays en transition. À ce propos, le Secrétaire général affirme que la privatisation a donné de mauvais résultats dans les pays en transition faute de cadres juridiques et de marchés financiers adéquats. Au contraire, les pays concernés ont su rapidement libérer leur économie de l'emprise de l'État, promouvoir l'initiative privée et imprimer à leur marché des transformations de portée historique. Le recours au système novateur de coupons a permis d'associer immédiatement les salariés au processus et de créer des marchés financiers. Par ailleurs, il n'est pas souhaitable d'attendre pour privatiser que les cadres juridiques et réglementaires nécessaires soient en place : les deux processus peuvent se dérouler en parallèle.

30. Le rapport du Secrétaire général tend également à indiquer que les entrepreneurs des pays en transition sont différents de ceux des autres pays et exigent donc une aide spéciale. Or, bien au contraire, l'effondrement de l'appareil productif d'État a donné lieu à une véritable floraison de petites et moyennes entreprises, prouvant ainsi que la population n'a nul besoin de séminaires pour apprendre à faire du commerce.

31. En revanche, il existe un facteur primordial pour tout ce qui touche à la création d'un marché concurrentiel, aux privatisations et à la promotion de l'esprit d'entreprise, à savoir une bonne gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption. Dès que l'on applique des réglementations lourdes, des régimes commerciaux fondés sur l'octroi de permis et de licences et le maintien de monopoles publics ou privés, la corruption s'installe. C'est pourquoi il faut se féliciter des efforts déployés dans le sillage de la Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales, notamment par la Banque mondiale et le FMI, ainsi que par l'OCDE.

32. De nombreuses délégations ont évoqué le tumulte qui agite les marchés financiers asiatiques et qui appelle le FMI et les gouvernements de la région à mettre au point des réglementations propres à atténuer la volatilité des marchés et à redonner confiance aux investisseurs. Aussi importantes que soient ces mesures d'urgence, il ne faut pas oublier que les marchés réagissent surtout en fonction de leur perception des politiques économiques en vigueur : une gestion saine et

transparente les rassurera davantage qu'une politique faible masquant des problèmes structurels. Il ne faut donc pas chercher à s'isoler du système financier international, ce qui entraverait lourdement les perspectives de croissance, mais s'assurer que la politique économique nationale applique le principe du marché ouvert, afin que l'on puisse bénéficier des avantages de la mondialisation tout en minimisant les risques qui en découlent. À ce propos, la Déclaration du Sommet de Denver appelle les autorités de contrôle à se prévaloir contre les risques de « contagion » liés à la mondialisation et à encourager la stabilité financière sans préjudice des bénéfices de la mondialisation, de la libéralisation et de la concurrence.

33. Les gouvernements doivent également créer des conditions propices à la création d'entreprises performantes et d'emplois de qualité, dans le respect des dispositions minimales de la législation du travail – interdiction du travail des enfants, liberté d'association, négociation collective et principe de la non-discrimination. Non seulement cela satisfait à une exigence morale, mais c'est la seule manière de garantir la stabilité exigée par le type de développement durable propre à faire prospérer les entreprises.

34. À ce propos, il faut souligner un thème de réflexion particulièrement digne d'intérêt, celui du rôle des entreprises dans la promotion du développement durable. La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et le débat mené au Conseil économique et social ont eu tendance à affirmer que l'activité du secteur privé était au mieux sans effet sur les objectifs du développement durable, la protection de l'environnement et le développement social, ou, au pire, qu'elle les contrecarrait. Or, les entreprises, en générant des salaires, en favorisant la croissance et en dégagant des recettes fiscales, et par leur rôle d'agent économique, sont un facteur clef pour la réalisation des objectifs du développement durable. Une bonne gestion des affaires publiques consiste à donner aux entreprises un cadre favorable à l'accomplissement de cette mission. L'ONU devra donc s'attacher à étudier la question du rôle du secteur privé dans la promotion du développement durable.

35. M. Tchoulkov (Fédération de Russie) dit qu'une réforme administrative et structurelle de l'ONUDI s'impose, afin d'accroître l'efficacité de ses activités et de faire en sorte qu'elles répondent mieux aux besoins des pays membres. Il se félicite à ce sujet des orientations de la restructuration de l'organisation figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la deuxième phase de la réforme.

36. Compte tenu du fait que l'ONUDI concentrera ses efforts sur deux domaines prioritaires en ce qui concerne le développement de la coopération industrielle, à savoir le renforcement des capacités industrielles et le développement

industriel durable, il est particulièrement important d'établir des priorités sectorielles et thématiques. Dans le contexte des orientations prioritaires de l'activité de l'ONUDI, la Russie appuie les mesures visant à notamment promouvoir les investissements étrangers et à faciliter les transferts de technologie. La tendance mondiale qui s'accroît dans le domaine du développement des partenariats technico-industriels entre les secteurs public et privé de l'économie devra également être prise en compte dans l'organisation sectorielle et thématique des activités de l'ONUDI.

37. La délégation russe apprécie les mesures prises par divers organismes des Nations Unies afin d'appliquer les résolutions 48/180 et 50/106 de l'Assemblée générale sur les entreprises et le développement. La création de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, dans le cadre de la CNUCED, devrait dynamiser les travaux dans ce domaine. Les résultats de sa première session, à l'issue de laquelle elle a adopté des conclusions sur le développement des entreprises, reflètent les besoins réels des différents groupes de pays et constituent une base utile pour ses travaux ultérieurs. Une conclusion sur l'élaboration de stratégies de développement des entreprises, compte tenu des spécificités nationales et internationales, présente un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays en transition. Il faut se féliciter à ce sujet du fait que les travaux analytiques de la CNUCED mettent l'accent sur le rôle du gouvernement et du secteur privé dans le développement des petites et moyennes entreprises, la coopération interentreprises, le développement des capacités des entreprises et les conséquences de la libéralisation de l'économie et du commerce extérieur et des réformes économiques sur l'activité des petites et moyennes entreprises.

38. La Russie soutient les efforts déployés dans ce domaine par la CNUCED, l'ONUDI, l'OMC, le PNUD et les commissions régionales, et notamment la création d'un groupe intersecrétariats CNUCED/CEE sur les questions relatives au développement des entreprises dans les pays en transition, ainsi que le nouveau programme régional du PNUD en faveur des petites et moyennes entreprises des pays d'Europe centrale et orientale. Le Groupe doit promouvoir la croissance du secteur privé, contribuer au développement de l'esprit d'entreprise et créer des conditions favorables à l'activité des entreprises dans le cadre du passage à l'économie de marché. La Russie a quant à elle déjà mis en place un secteur privé viable. Elle compte 125 000 entreprises, dont la production représente 70 % du PIB. Les petites et moyennes entreprises emploient aujourd'hui plus de 12 millions de personnes, soit 10 % de l'ensemble des actifs. Un million d'emplois nouveaux ont été créés en 1996 du fait du développement des petites entreprises. Les autorités fédérales et locales se sont

fixé comme objectif de porter le nombre de personnes employées dans les petites et moyennes entreprises à 30-40 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre. La réalisation de cet objectif exigera des efforts et des ressources financières supplémentaires dans les domaines prioritaires du développement des entreprises comme la garantie de conditions économiques et juridiques favorables à l'activité des petites et moyennes entreprises, l'amélioration de leur compétitivité, la facilitation de l'accès aux marchés et au crédit, le renforcement des infrastructures en matière de services et la formation des entrepreneurs afin qu'ils soient capables de travailler dans des conditions de marché. La Russie compte à cette fin sur le soutien de ses partenaires bilatéraux traditionnels et sur l'assistance technique des organisations internationales compétentes.

39. M. Saguier Caballero (Paraguay), parlant au nom des pays membres du Groupe de Rio, dit que la coopération pour le développement industriel et agricole doit s'insérer dans un environnement international favorable qui permette aux produits des pays en développement de s'écouler sur les marchés mondiaux, mette en place des mécanismes propices au développement et facilite l'accès aux techniques les plus compétitives.

40. Pour les pays du Groupe de Rio, il est particulièrement important de maintenir et de renforcer les compétences de l'ONUDI dans le domaine de la coopération industrielle. Il faut se féliciter en particulier de l'adoption par la dix-septième réunion du Conseil du développement industriel d'un plan d'action pour l'avenir de l'ONUDI qui prescrit de nouveaux mécanismes d'affectation des ressources tenant compte des avantages comparatifs que l'organisation présente par rapport à d'autres organismes internationaux de coopération.

41. Les pays du Groupe de Rio appuient la teneur du communiqué commun du Groupe de Cairns en faveur de la libéralisation du commerce international des produits agricoles et de l'élimination des distorsions qui demeurent dans ce secteur. Les mesures arrêtées lors des négociations d'Uruguay pour le secteur agricole devraient être rigoureusement appliquées et renforcées dans le cadre de nouvelles négociations menées par la Commission agricole de l'OMC sur l'accès aux marchés et la mise en place de contrôles des mesures de soutien internes et du crédit à l'exportation.

42. Enfin, le Groupe de Rio estime que la libéralisation du commerce agricole international contribue favorablement à la sécurité alimentaire dans le monde, car elle permet la diversification des sources alimentaires et stimule la concurrence qui est un facteur de baisse pour les prix.

43. M. Azaiez (Tunisie), se référant à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, dit que le système des Nations Unies, par le biais de la Commission économique pour l'Afrique et de l'ONUDI, a mis au point un programme ambitieux pour aider le continent à se développer sur le plan industriel.

44. Il s'agissait de transformer structurellement les économies africaines, afin de mettre en valeur les agro-industries et de développer les sous-secteurs industriels connexes, créant ainsi un lien organique entre industrie et agriculture, avec des prolongements vers les secteurs des transports et des communications. Ce vaste projet impliquait une mobilisation adéquate de ressources financières et la promotion des transferts de technologie et des flux financiers vers le continent africain. Le secteur privé se voyait réserver un rôle privilégié.

45. Les pays africains, avec l'appui de l'ONUDI, de la CEA et de la Banque africaine de développement, se sont donc engagés dans cette voie en mettant l'accent sur la valorisation des ressources humaines et la formation. Or, malgré l'appui international récemment renouvelé dans le cadre de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, la région rencontre d'énormes difficultés dans la mise en oeuvre du programme.

46. C'est pourquoi dans sa résolution 50/94, l'Assemblée générale a appelé au renforcement de l'assistance apportée aux pays africains. L'ONUDI a ainsi donné priorité à l'évaluation à mi-parcours de la deuxième Décennie en consultant tous les acteurs intéressés afin de créer un nouveau partenariat et de promouvoir un développement industriel de l'Afrique axé sur le secteur privé. L'évaluation a montré qu'il fallait redoubler d'efforts pour traduire les objectifs de la Décennie en programmes concrets. À cet égard, le rapport du Secrétaire général (A/52/428) souligne que la croissance dépend pour une large part du niveau de l'initiative privée et de l'existence d'un climat favorable à la création d'entreprises, et que la véritable expression du développement de l'esprit d'entreprise est tributaire du développement des petites et moyennes entreprises. Il faut saluer à cet égard les travaux menés par la CNUCED, l'ONUDI, l'OIT, la FAO et le PNUD dans le cadre du programme Entreprise Afrique et de la mise en place des pépinières d'entreprises.

47. Le rapport du Secrétaire générale mentionne aussi l'importance de la mise sur pied du microfinancement et d'un environnement porteur sur les plans de la fiscalité et de la déréglementation des activités des entreprises locales et étrangères.

48. Ayant opté pour une stratégie similaire à celle développée dans le rapport, la Tunisie poursuit son action de libéralisation de l'économie qui implique une refonte de la

politique monétaire, la stimulation de l'investissement, la promotion des PME, une plus grande ouverture de l'économie, un effort de compétitivité dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie, et la création d'une banque tunisienne de solidarité chargée de financer de petits projets dans des secteurs exclus du circuit bancaire traditionnel.

49. M. Abdellatif (Égypte) dit que le secteur privé joue un rôle extrêmement important dans le développement économique. Aussi les pays en développement devraient-ils s'efforcer de créer un climat favorable aux entreprises privées.

50. Le rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable (A/52/428) contient des renseignements utiles, mais la plupart des questions et des idées qui y sont évoquées ont déjà été abordées dans d'autres documents, notamment les rapports de la Banque mondiale sur le développement dans le monde. Il aurait été préférable de décrire en détail les mesures que les organismes des Nations Unies ont prises afin de renforcer le secteur privé dans les pays en développement. L'Égypte espère que cette lacune sera comblée dans le rapport suivant.

51. La communauté des donateurs et les sociétés multinationales ne s'intéressent guère à l'industrialisation de l'Afrique. En outre, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ne contient aucune recommandation à ce sujet. La délégation égyptienne espère que les pays donateurs et les sociétés internationales apporteront leur appui au programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique pendant la période restante, car le continent africain, notamment les pays les moins avancés, ne peut restructurer son économie sans secteur industriel. Elle note que l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique établit un lien entre le développement industriel et le développement agricole et fait une large place aux secteurs qui mettent en valeur les ressources naturelles de l'Afrique.

52. L'ONU, la communauté des donateurs et les sociétés multinationales devraient coordonner leurs activités en Afrique, avec la participation des pays africains. Il serait utile que toutes les parties concernées conjuguent leurs efforts, notamment dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, en vue de renforcer le rôle du secteur privé dans le secteur industriel en Afrique, surtout dans les pays les moins avancés.

53. M. Özügergin (Turquie) dit que le monde est plus concurrentiel que jamais et que les forces du marché et les principes de la libre entreprise ont remplacé les économies

dirigées. Dans cet environnement, les petites et moyennes entreprises ont une place unique : elles produisent plus en nécessitant moins d'investissements; elles créent des emplois; grâce à leur souplesse, elles résistent mieux aux fluctuations économiques et s'adaptent à l'évolution de la demande et de la consommation; enfin, elles favorisent un développement régional équilibré et tendent à rectifier les inégalités de la répartition des richesses au niveau national. Pratiquement toutes les entreprises turques sont des PME; elles emploient près de la moitié de la main-d'oeuvre du pays et produisent le tiers de la valeur ajoutée. Les PME ont pourtant des problèmes qui leur sont propres : difficultés à obtenir des prêts, à bénéficier de mesures incitatives, à suivre les progrès techniques et à attirer du personnel très qualifié.

54. L'intervenant se félicite des initiatives prises par divers organismes et fonds des Nations Unies, par exemple l'étude de 1995 de l'ONUDI sur les pépinières d'entreprises, le projet EMPRETEC sur le développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises, lancé par le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, ou encore les nombreux projets du PNUD, de la FAO et de l'OIT. Il souscrit également aux conclusions du rapport du Secrétaire général (A/52/428), à savoir que l'appui aux PME (formation, assistance technique, conseils pour la gestion ou la commercialisation) donne de meilleurs résultats dans le cadre de la coopération entre les secteurs public et privé, qui est très étroite en Turquie. Certains milieux semblent convaincus que la privatisation est à la fois nécessaire et inévitable; si tel est le cas, les PME pourraient remplir en partie le vide créé par la diminution du rôle de l'État et le système des Nations Unies devrait alors continuer à leur apporter son soutien pour favoriser leur croissance.

55. M. Yuan Shaofu (République populaire de Chine) dit que l'expérience de certains pays a montré que la privatisation n'était pas la panacée pour le développement économique, ni la seule issue possible de la réforme des entreprises. Une telle réforme doit être envisagée en fonction de la spécificité de chaque pays, de la nécessité de s'adapter aux forces du marché et aux exigences de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. En Chine, les entreprises d'État doivent être réorganisées pour répondre aux besoins d'une économie de marché. Il devrait en résulter d'une part de grands groupes très compétitifs, réalisant des transactions interrégionales et internationales et, d'autre part, de petites entreprises en commandite par actions.

56. Outre la réforme des entreprises, le renforcement de l'esprit d'entreprise est indispensable pour réaliser le développement économique et social. Pour cela, il faut un environnement social favorable, exigeant l'appui de l'État et de la société, tant en ce qui concerne la formation, le renforcement

des infrastructures que la coordination des entreprises. L'État peut par ailleurs réguler le niveau macro-économique pour réduire les risques des entreprises, renforcer les lois pour leur garantir une protection juridique, améliorer les mécanismes du marché et réduire les contraintes administratives, et créer un système d'institutions financières pour faciliter la mobilisation de ressources. La communauté internationale, en particulier les pays développés, doit aussi contribuer au développement des petites et moyennes entreprises des pays en développement, au moyen d'entreprises mixtes, de prises de participation, de transferts de technologie ou encore d'accords de licence.

57. La CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, l'OIT et les commissions régionales contribuent activement à l'expansion des entreprises dans les pays en développement et peuvent faciliter la coordination entre entreprises de différents pays. La Chine espère pouvoir bénéficier de programmes de coopération mondiaux et régionaux et entend faire bénéficier d'autres pays de son expérience.

58. Le développement industriel est essentiel dans le processus de modernisation, pour permettre aux pays en développement de réaliser une croissance économique soutenue et un développement durable. L'appui de la communauté mondiale doit compléter les efforts de chaque pays dans le cadre de la coopération internationale pour le développement, dont l'objectif doit être le développement industriel, la croissance économique, l'amélioration du niveau de vie et la lutte contre le chômage.

59. L'ONUDI, organisme central de coordination du développement industriel au sein du système des Nations Unies, s'efforce de promouvoir la croissance industrielle et la coopération internationale dans ce domaine, pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à relancer leur économie. Le Gouvernement chinois entend donc poursuivre sa coopération étroite avec l'ONUDI et engage les autres pays à faire de même et à prendre des mesures concrètes.

60. Mme Amoah (Ghana) rappelle que les pays en développement dans leur ensemble ont augmenté leur part dans la production industrielle mondiale, mais que l'Afrique, malgré l'adoption de politiques d'industrialisation, a connu un recul progressif, passant de 0,6 % en 1970 à 0,3 % en 1995. Le continent risque de souffrir d'une marginalisation accrue car il dépend de quelques produits de base, son infrastructure est inadéquate et les moyens industriels et la qualification des ressources humaines sont insuffisants; par ailleurs, les industries locales n'ont pas su faire face à la concurrence d'importations bon marché découlant de la libéralisation des échanges.

61. L'industrialisation de l'Afrique peut être le moteur de la croissance et fournir une solution durable aux crises économiques et sociales du continent. Les principales initiatives pour l'industrialisation de la région ont été prises dans le cadre des deux Décennies du développement industriel de l'Afrique, auxquelles s'est ajoutée l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, qui a vu le jour à Abidjan en 1996. Toutefois, les stratégies préconisées n'ont pas été adoptées au niveau des pays, le secteur privé africain n'a pas été en mesure de jouer son rôle et le soutien financier n'a pas été suffisant. La Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté un plan d'action, axé sur les mesures aux niveaux national, sous-régional et régional, pour faciliter la transformation des économies africaines, intégrer l'Alliance dans le processus de développement et mobiliser les investissements nationaux et étrangers, ainsi que l'APD, en coopération étroite avec différents partenaires de l'Alliance comme l'ONUDI, la CEA, la Banque africaine de développement, le secteur privé et le monde industriel en général. Par ailleurs, l'Afrique peut bénéficier de l'expérience de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération économique et technique entre pays en développement. La communauté internationale doit elle aussi appuyer les efforts des pays de la région, participer à la création des infrastructures de base et des institutions nécessaires au bon fonctionnement du marché et du secteur privé. Le système des Nations Unies peut également participer au processus d'industrialisation de l'Afrique en aidant à reproduire les méthodes qui ont donné de bons résultats en Asie.

62. M. Langley (Nouvelle-Zélande) dit que le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans le développement, non seulement dans le cadre des investissements étrangers directs, mais aussi par le renforcement des entreprises nationales. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la croissance économique dépend pour une grande part du niveau de l'initiative privée et de l'existence d'un climat favorable à la création d'entreprises. Il est donc essentiel de créer un climat favorable pour attirer les capitaux privés, renforcer la stabilité des investissements et fournir une assistance essentielle aux pays les plus pauvres. L'aide publique au développement peut y contribuer, notamment en renforçant les capacités, tant les infrastructures que les institutions, et garantir que la croissance économique soit équilibrée et durable. La stratégie néo-zélandaise en matière d'APD est axée sur le développement du secteur privé; comme le montre son programme d'investissement et de développement pour les Îles du Pacifique, dont l'objectif est de créer de nouvelles entreprises mixtes, de faciliter les échanges d'idées et de technologies par la formation, l'envoi

de consultants et l'échange de personnel. Il faut souligner toutefois que l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs jouent des rôles différents, même si les deux contribuent au développement économique, comme le Secrétaire général l'a rappelé à juste titre dans son rapport.

63. M. Bamba (Côte d'Ivoire) estime que le rapport du Secrétaire général (A/52/480) apporte un éclairage précieux sur la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il rappelle que la Côte d'Ivoire a traversé une crise grave dans les années 80, liée à l'effondrement des prix du café et du cacao, qui a mis en évidence les limites d'un modèle de développement fondé sur l'agriculture. Le pays a alors compris qu'il devait se doter d'une base industrielle solide et pris des mesures en vue du développement du secteur privé et de la mise en oeuvre de stratégies sectorielles appropriées. Des efforts sont également faits pour développer le secteur des services et des exportations par la diversification des marchés et des partenaires et l'accélération de la construction de l'espace sous-régional d'intégration économique.

64. L'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, lancée à Abidjan un an auparavant, est une initiative purement africaine qui vise à établir un mécanisme dynamique pour donner un nouvel élan à la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et accélérer l'industrialisation du continent et la transformation de son économie. Compte tenu du fait que l'industrialisation et la compétitivité procèdent d'un choix et d'un engagement, l'Alliance s'efforcera d'amener les Africains à fixer des objectifs pour leur développement industriel et à établir des stratégies pour les atteindre, d'engager la communauté internationale à participer plus activement au développement industriel de l'Afrique en renforçant les capacités nationales, d'encourager la coopération industrielle entre les pays africains en vue de créer des économies d'échelle et de promouvoir un développement écologiquement viable.

65. Un plan d'action a été adopté à la suite du lancement de l'Alliance. Il a été demandé aux autorités ivoiriennes de mettre en place un cadre institutionnel pour la mise en oeuvre de ce plan, en étroite collaboration avec l'OUA. L'Alliance traduit une vision claire des objectifs des pays africains et présente un plan d'action concret bénéficiant d'un large appui sur le continent. La région a maintenant besoin d'un appui de la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre des programmes de pays.

66. M. Rahamtallah (Soudan) dit que le Soudan a mis au point une stratégie de développement industriel pour les cinq

années à venir. Cette stratégie a pour objectif de faire passer de 9 % à 30 % la part des industries de transformation dans les exportations de produits industriels, chiffrées à 102 millions de dollars pendant le premier semestre de 1997, et d'améliorer la qualité des produits, notamment dans le secteur alimentaire, pour qu'ils soient conformes aux normes internationales. En outre, le Ministère de l'industrie a posé des conditions très strictes afin de promouvoir le développement industriel du Soudan en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

67. L'industrie soudanaise a été durement touchée par les programmes de réforme économique et le passage à l'économie de marché. Bien que la politique adoptée par le Gouvernement ait été bénéfique pour l'ensemble de l'économie, le secteur industriel a enregistré un taux de croissance négatif, une situation qui ne manquera pas d'évoluer favorablement à moyen et à long terme.

68. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (A/52/480), le Soudan tient à réaffirmer que le développement industriel est à la base du processus de développement général et que l'Afrique ne peut s'en passer si elle souhaite devenir compétitive en cette période de mondialisation et de libéralisation de l'économie et ne pas se contenter de produire des matières premières.

69. L'insuffisance des résultats obtenus pendant les deux Décennies du développement industriel de l'Afrique s'explique par les conditions économiques peu favorables sur les plans national, régional et mondial, l'insuffisance des ressources mobilisées pour la mise en oeuvre des programmes des deux Décennies, l'alourdissement de la dette extérieure, la faiblesse des moyens et des compétences dont dispose le secteur privé, le non-respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement et la préférence accordée à l'assistance bilatérale, au détriment de la coopération multilatérale, le peu d'intérêt que les principaux donateurs et les institutions financières internationales ont porté aux programmes des deux Décennies, sous prétexte qu'ils n'ont pas participé à leur élaboration, et la diminution régulière de la part du budget de l'ONU consacrée aux deux Décennies du développement industriel de l'Afrique, que confirme le projet de budget-programme pour l'exercice 1998-1999, ainsi que le budget de l'ONUDI pour les deux années à venir (-20 % par rapport à l'exercice précédent).

70. En ce qui concerne l'avenir, les recommandations qui figurent dans le rapport ne permettront pas de jeter les bases du développement industriel en Afrique, car il n'y est fait aucune référence explicite aux obligations de la communauté internationale vis-à-vis de l'Afrique ou au renforcement des

capacités des pays africains en développement, notamment les pays les moins avancés, qui pâtissent de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie et, partant, ne peuvent ni intervenir sur le marché mondial ni être compétitifs. C'est pourquoi il faut régler le problème de la dette extérieure afin que les pays africains puissent affecter leurs maigres ressources au développement industriel, amener la communauté internationale à consacrer suffisamment de ressources au développement industriel de l'Afrique, doter l'ONUDI des ressources humaines et financières nécessaires à l'accomplissement de son mandat, accorder une attention particulière à la mise en valeur des ressources humaines des pays concernés, sans lesquelles il ne saurait y avoir de développement industriel, renforcer les capacités des secteurs public et privé des pays africains pour leur permettre de participer d'une manière efficace et équilibrée aux activités de production et faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement, notamment en Afrique.

71. La contribution de la communauté internationale au développement industriel de l'Afrique sera bénéfique à tous les pays, y compris les pays développés, car un rétrécissement du marché mondial nuirait à leurs exportations et y aggraverait le problème du chômage. La croissance de l'économie mondiale et le bien-être des peuples exigent un développement équilibré de tous les pays.

72. M. Reva (Ukraine) souligne que, malgré les efforts déployés pour réorganiser et revitaliser ses activités, l'ONUDI demeure dans une situation très difficile, du fait notamment du retrait de certains pays contributeurs importants. Il importe que l'organisation rationalise ses travaux et concentre son action sur les priorités réelles; il faudrait aussi qu'elle prenne davantage en considération les intérêts des pays en transition dans ses programmes de coopération technique. L'Ukraine se félicite des efforts déployés par les organismes des Nations Unies afin de soutenir le développement des entreprises et de renforcer le secteur privé dans les pays en développement et les pays en transition, et notamment du fait que PNUD, l'OIT, la CNUCED et l'ONUDI ont renforcé leur présence en Europe orientale et en Asie centrale. La Commission économique pour l'Europe joue quant à elle un rôle efficace en encourageant le développement des petites et moyennes entreprises.

73. Dans le passage à l'économie de marché, les pays en transition ont utilisé la privatisation comme moyen d'accélérer cette évolution, dans le cadre de ce processus; ils devront mettre en place un cadre législatif et des infrastructures bancaires et concentrer leur attention sur les questions liées aux monopoles, à la concurrence et à la création d'un environnement porteur.

74. L'Ukraine met actuellement en place la base institutionnelle nécessaire au développement des petites entreprises, par le biais notamment d'un programme de développement biennal. Un autre problème clef que le pays devra régler est la restructuration de l'industrie d'armement et sa reconversion à des fins civiles. Le PNUD et l'ONUDI peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de ces tâches, notamment en facilitant les flux d'investissements étrangers et en fournissant un appui méthodologique.

75. La mobilisation des investissements, des ressources et des technologies nécessaires à la promotion d'un développement économique et social durable exige que les échanges internationaux s'effectuent dans la transparence et la stabilité.

76. M. Dlamini (Swaziland) dit que le rapport du Secrétaire général (A/52/480) décrit en détail les tendances du développement industriel à l'échelle mondiale et les progrès réalisés dans ce domaine, tout en indiquant que de vastes possibilités d'accès aux marchés et aux nouvelles technologies s'offrent aux pays en développement, mais que tous ne pourront en tirer parti; les pays les moins avancés, notamment, continuent d'être marginalisés en raison du manque de ressources. Il importe dans ce contexte que la communauté internationale réduise les disparités par la promotion de conditions économiques propices au développement durable des pays en développement.

77. Malgré une croissance globale continue depuis 1994, de nombreux pays africains figurent toujours dans la catégorie des pays les moins avancés. Les pays de la région demeurent confrontés à des problèmes d'inflation élevée et de chômage. La réduction des apports de capitaux au titre de l'aide publique au développement et l'insuffisance des investissements étrangers directs exigent une mobilisation accrue des ressources intérieures. La charge de la dette est devenue insupportable pour de nombreux pays africains, au point qu'elle compromet le succès des réformes entreprises en vue de rétablir la viabilité économique et sociopolitique. Il est donc indispensable que les pays développés inversent la tendance à la baisse des courants d'APD et accroissent leurs programmes d'assistance en direction des pays en développement, notamment en Afrique.

78. Les efforts entrepris par l'ONUDI dans le cadre du processus de réforme en cours ont déjà donné des résultats positifs et il faut se féliciter que certains pays développés aient reporté leur décision de se retirer de cette importante organisation. Les pays en développement doivent recevoir une assistance technique accrue pour renforcer leurs capacités et créer des conditions propices à la croissance industrielle durable et à la compétitivité internationale. Il est donc

encourageant que l'ONUDI et la CEA coordonnent leurs activités en vue de la mobilisation de fonds et de l'exécution de projets, concernant notamment la promotion des petites et moyennes entreprises. Il faut également se féliciter de la collaboration entre l'ONUDI et l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, concernant notamment la fourniture d'un soutien technique pour la mise en oeuvre de programmes nationaux.

79. Il faut reconnaître que, malgré le programme de réformes énergiques entrepris, l'ONUDI demeure dans une situation précaire; il est donc important que les pays développés lui fournissent les ressources nécessaires à la poursuite de ses activités.

80. Le secteur privé joue un rôle moteur dans le développement industriel. Afin de créer un environnement propice aux investissements privés, le Swaziland a amélioré son cadre juridique et réglementaire par la promulgation d'une loi sur la promotion de l'investissement, dont l'objectif principal est de favoriser les investissements étrangers et locaux dans le pays par le biais d'incitations pour l'industrie manufacturière. La protection des investissements est également garantie par cette loi. La législation fiscale a également été révisée afin de réduire l'impôt sur les sociétés et de lever les restrictions affectant le rapatriement des dividendes et bénéfices. Ces mesures sont complétées par une privatisation active dans certains secteurs clefs comme les télécommunications, l'eau et les transports. La stratégie de développement national, centrée sur l'individu, associe les secteurs public et privé, la société civile et les ONG. Dans toutes ses initiatives, le Gouvernement accorde une grande importance au partenariat avec le secteur privé en raison de sa capacité de promouvoir le développement industriel. Malheureusement, les efforts déployés par les autorités ont été sapés par un déclin économique exacerbé par la sécheresse et divers facteurs exogènes, comme l'imprévisibilité des cours des produits de base et une vive concurrence pour l'obtention d'investissements étrangers directs.

81. Le développement des infrastructures, l'industrialisation, la valorisation des ressources humaines et la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques saines exigent le soutien coordonné des organismes des Nations Unies ainsi que la coopération efficace des pays développés qui disposent des moyens financiers et des technologies nécessaires pour relancer l'économie des pays en développement.

La séance est levée à 13 h 10.